êtes venu me trouver... quant à ce qui est d'avoir inculqué des bons principes à votre demoiselle, je ne lui ai pas inculqué d'autre chose... elle peut le dire.

LE TÉMOIN. — Allons donc!... vous vous êtiez engagé moyennant finances...

LE PRÉVENU. — Vingt sous l'heure!

LE TÉMOIN. — A apprendre le piano à ma fille... Le lui avez-vous appris, oui ou non!... (Au tribunal) Messieurs, le rouge de la honte en inonde encore mon front, quand j'y pense! Il y avait six mois que ma Pulchérie apprenait le piano, je me dis : elle doit être maintenant d'une jolie force.

Un soir, nous étions une vingtaine de personnes réunies chez M. Durand, de vieux amis... chacun y allait qui de sa chansonnette, qui de sa charade ou de son monologue ; je dis à Pulchérie : « Ma fille, joue donc le meilleur morceau de ton brillant répertoire. »

Elle alla docilement s'asseoir devant le piano... on fit un grand silence...je m'attendais à lui voir plaquer quelques-uns de ces accords pleins de maestria qui font sursauter les auditeurs et trembler les vitres... A ma grande stupéfaction, voilà Pulchérie qui se met à jouer d'un doigt quelque chose que nous soupçonnâmes devoir être : « J'ai du bon tabac! » D'aucuns prétendaient que ça ressemblait plutôt au « clair de lune ».

LE PRÉVENU. — Vous étiez divisés comme tous les dilettantes!...

LE TÉMOIN. — Vous jugez si j'étais content! surtout que tout le monde chez les Durand ricanait... Je questionnai ma fille, et elle m'avoua que son soi-disant professeur, n'ayant pas de piano, lui faisait taputer sur des morceaux de bois, qui, naturellement, ne rendaient aucun son.

LE PRÉVENU. — Un clavier muet... « c'est le nec plus ultra » de l'art... Du reste, j'ai fait citer les locataires de ma maison, qui, tous, sont unanimes à reconnaître l'excellence de mon enseignement et ne demanderaient qu'une chose, c'est que tous les pianistes de la capitale adoptassent ma méthode... Ils seraient moins bruyants.

On voit défiler cinq ou six témoins, dont les filles, confiées au pseudo-professeur, n'ont rien appris du tout.

LE PRÉVENU. — Ah! bien, si on poursuivait pour escroquerie tous les professeurs dont les élèves ne savent rien!...

Le tribunal acquitte le prévenu.

Espérons que Mlle Pulchérie sera plus heureuse avec un autre professeur.

Jules DEMOLLIENS.

FAITS DIVERS

Entrepôt de pétrole en feu à Juvisy

Paris, 28 décembre. — Un incendie s'est déclaré ce matin, à 4 heures, à l'entrepôt de pétrole de MM. Deutsch, à Juvisy. Le feu a pris dans un magasin-réservoir qui fut rapidement envahi par les flammes. Une explosion se produisit dont la force fut telle que la porte et des fragments de la toiture furent projetés sur la voie, à 30 mètres de l'usine, causant des dégâts importants.

L'incendie a pu être très rapidement circonscrit ; tout danger de propagation a disparu. Les pompiers sont en train d'inonder les décombres afin d'éteindre le feu qui couve encore dans la cave.

La nouvelle de l'incendie a produit une certaine émotion à Juvisy ; bien que l'entrepôt soit très éloigné de toute habitation, on a craint tout d'abord que le pétrole enflammé ne se répandît dans la ville; il n'en a heureusement rien été.

Suicide d'un officier supérieur

Lyon, 28 décembre. — Ce matin, M. Coulon, commandant au 98e de ligne, en non activité pour cause d'infirmité temporaire, demeurant quai Claude-Bernard, 6, a été trouvé mort dans son lit. Cet officier supérieur était atteint de neurasthénie. Il s'est donné la mort en se tirant dans la tête un coup de son revolver d'ordonnance.

Lynchage d'une jeune fille dans un train
L'arrestation du coupable présumé

Nice, 28 décembre. — L'individu, accusé de l'assassinat, en chemin de fer, de Mlle Gertrude Hilsbrunner, et arrêté, hier soir, se nomme Jean-Baptiste Gionnah, trente ans, originaire des Grisons (Suisse), employé d'hôtel ; il déclare être allé à Nice pour trouver une place ; il porte plusieurs entailles au bras droit ; il ne peut pas en rendre compte ; il prétend avoir été victime d'un chapardeur pendant qu'il était ivre ; il est vêtu d'un chapeau pareil à celui que portait la victime. Il affirme avoir passé la journée de dimanche dans un village environ de Modane, et avoir volé son parde-sus pour se garantir du froid, car, étant sans domicile, il dut passer la nuit dehors.

Déraillement d'un train-express dans les Deux-Sèvres

Bressuire, 28 décembre. — Ce matin, à quatre heures, le train-express 81, de Paris à La Rochelle, a déraillé à mi-mètre de la gare de Nœrterre, près de Bressuire, sur la ligne de l'Etat. En passant sur une aiguille, la machine est sortie des rails ; elle est couchée sur le côté gauche de la voie ; le fourgon du chef de train et l'avant d'un wagon de 2e classe sont défoncés. Les deux voitures et le tender de la machine obstruent complètement la circulation sur la ligne. Deux wagons à couloir de 1re et de 3e classes, sont dans le sable.

A part des contusions légères reçues par le chauffeur Michel Auguston, et par le chef de train Pommier, il n'y a pas heureusement d'accident grave de personnes à déplorer. Un service de transbordement a dû être établi à la gare de Nœrterre. Les dégâts matériels sont importants.

Une voiture tamponnée par un train
Quatre victimes

Une voiture dans laquelle se trouvaient le conducteur et ses trois enfants, traversant un passage à niveau près de Laval, au moment de l'arrivée d'un train-tramway, fut tamponnée et brisée. Les quatre personnes furent blessées. Le père a des blessures graves au crâne. Un enfant a la cervelle à nu ; une fillette a été traversée de part en part par une baleine de parapluie. Le troisième enfant est moins grièvement blessé.

Un naufrage. — Vingt victimes

Berlin, 28 décembre. — On mande, de Christiania, qu'hier soir, un grand vapeur, dans lequel on a cru reconnaître un charbonnier suédois, a coulé à la hauteur de Sandhau. L'équipage, qui se composait de vingt marins, a péri. Le mauvais état de la mer, qui ne permit pas de porter secours aux naufragés, empêche aujourd'hui de rechercher l'identité du vapeur.

Formidable tempête de neige en Norwège

Londres, 28 décembre. — On mande de Copenhague au *Morning Leader* : « Depuis mardi dernier, une tempête de neige, comme on n'en a jamais vu de mémoire d'homme, sévit sur la Norwège méridionale. La neige est tombée partout. Dans certains endroits, elle a six pieds d'épaisseur. Des maisons ont été complètement ensevelies, et n'ont pu encore être dégagées. La circulation des trains est en partie interrompue. Plusieurs trains ont été obligés de s'arrêter au milieu des neiges. Des voyageurs ont passé 72 heures sans manger. 70 voyageurs n'ont pas encore été retrouvés. Christiania est, pour ainsi dire, ensevelie sous la neige.

POUR LES ÉTRENNES

Le cadeau le plus joli, le plus attrayant, le plus amusant et le moins cher, c'est certainement le **Grand Almanach Illustré du Journal de Roubaix** pour 1902.

264 pages de texte et plus de **200** gravures pour **0,50** centimes.

Des histoires intéressantes, dramatiques ou comiques ; des récits locaux ; des bons mots, des recettes, conseils, renseignements utiles ; voilà ce que contient l'*Almanach du Journal de Roubaix*, le *Livre de tous*.

Demandez le *Grand Almanach Illustré du Journal de Roubaix* à tous nos vendeurs, aux marchands de journaux et aux bureaux du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, à Roubaix ; et 5, rue Carnot, à Tourcoing.

LES PROPOS DE ROSALIE

A cette époque, l'oie rôtie est de tradition dans beaucoup de familles ; c'est un excellent plat, mais qui est un peu lourd mangé chaud.

Voici pourtant une délicieuse recette qui relève singulièrement ce mets et qui étant très excitante aide les fonctions digestives. Je vous la recommande :

Epluchez et flambez une oie ; hachez-en le foie avec des échalotes, du persil, de la ciboule, une feuille de laurier, du thym, le tout haché très fin, ajoutez du beurre, du sel, du poivre ; mêlez bien le tout et farcissez-en l'oie que vous cousez ensuite et mettez à la broche en ayant soin de l'arroser avec du beurre. Lorsque l'oie est presque cuite, mêlez une cuillerée de moutarde au beurre qui a été recueilli dans la lèche-frite ; versez-le sur l'oie, et panez-la à mesure. Lorsque l'oie est entièrement couverte de mie de pain, achevez de la faire cuire et servez-la sur une sauce faite de la manière suivante. Mettez dans une casserole un peu de beurre manié avec de la farine, une cuillerée de moutarde, une demi-cuillerée de vinaigre, un peu de verjus ou de bouillon, du sel, du poivre ; faites-le bien sur le feu.

Et envoyez sur la table dans une saucière bien chaude en même temps que le rôti. Vos convives vous voteront des compliments.

—×—

La semaine passée, une de mes nièces me demandait comment on pouvait tirer parti des vieux faisans trop durs pour la broche.

En les mettant aux choux comme de simples perdrix. C'est délicieux.

Voici la manière de procéder lorsqu'on se trouve en présence d'un faisan d'âge respectable.

Après l'avoir vidé et flambé on lui rentre les cuisses en dedans, on le pique avec des lardons assaisonnés de sel et de poivre, on le brèle et on le couvre d'une bande de lard. Le faisan ainsi préparé doit être mis dans une casserole foncée avec des oignons, des clous de girofle et du laurier. Il faut ajouter les choux hachés et ficelés, mouiller avec du bouillon et faire cuire à petit feu. Pour servir, on dresse le faisan, en l'entourant avec des choux qu'il faut avoir soin de bien égoutter ; on verse sur le tout la sauce liée avec un peu de beurre manié de farine.

—×—

Un bon conseil maintenant pour conserver à l'argenterie dont on ne se sert pas le brillant du neuf.

Après avoir bien passé l'argenterie au blanc, envelopper hermétiquement chaque pièce dans du papier d'étain pareil à celui qui enveloppe les tablettes de chocolat, puis ranger les paquets dans un tiroir ou une armoire, à l'abri de toute humidité.

Au bout de plusieurs années, on retrouvera l'argenterie aussi brillante que le premier jour.

Tante ROSALIE.

—×—

VOULEZ VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

LA LAITERIE D'OOSTCAMP

La laiterie d'Oostcamp est, sans contredit, la plus importante et la mieux outillée du pays.

Il résulte du rapport sur les travaux du dernier exercice, que la quantité de lait travaillée d'octobre 1900 à octobre 1901, s'élève à 6.553.263 kilos ; il a fallu en moyenne 26.5 kilos de lait pour fabriquer 1 kilo de beurre.

La laiterie a produit 246.797 kilos de beurre.

Les membres ont touché 9 1/4 centimes par kilo de lait livré.

Le nombre des membres a augmenté d'année en année et dépasse actuellement le chiffre de 700.

L'installation, au début très modeste, a été agrandie au fur et à mesure que le besoin s'en est fait sentir ; elle présente aujourd'hui l'aspect d'une grande et belle usine, comprenant une puissante machine à vapeur, une machine à glace et tous les appareils les plus perfectionnés de l'industrie laitière.

La laiterie d'Oostcamp est incontestablement à la tête du progrès laitier en Belgique et s'il en fallait des preuves, il suffirait de rappeler la liste des récompenses et des distinctions honorifiques qui lui ont été octroyées par les jurys des grands concours auxquels elle a pris part, notamment à Bruxelles et à Paris. Ce qui parle plus encore en faveur de son procédé de fabrication, ce sont les prix qu'elle réalise à Bruxelles sur les marchés réservés exclusivement au beurre des coopératives.

Ce n'est un secret pour personne, le beurre d'Oostcamp est régulièrement coté aux prix les plus élevés.

De pareils succès ne sont pas obtenus sans peines et sans sacrifices, mais sont le fruit d'un labeur incessant et d'un travail opiniâtre. La tâche que s'est imposée si généreusement M. le baron Peers, le fondateur de l'œuvre admirable d'Oostcamp, a été ingrate ; il a eu à lutter contre la routine la plus invétérée ; mais les résultats inespérés auxquels ont abouti ses efforts constants le dédommagent sans doute des déboires du premier moment ; il a doté la contrée d'une institution éminemment bienfaisante et les cultivateurs lui en sont profondément reconnaissants.

Accourus par centaines à l'assemblée générale qui eût lieu jeudi dernier, les membres de la laiterie ont exprimé le désir de donner à leur noble et bien-aimé président un témoignage de leur gratitude et de leur attachement.

Le dixième anniversaire de la fondation de la laiterie sera l'occasion prochaine d'une manifestation touchante de la part des sept cents coopérés, en l'honneur de l'homme d'élite qui a assuré la réussite complète d'une entreprise qui, à l'origine, semblait, à leurs yeux, vouée à un échec certain.

Le beurre d'Oostcamp très apprécié à Roubaix par tous les amateurs de bon beurre, se vend rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

Il arrive frais tous les jours. Sa pureté, sa fraîcheur, son goût délicat en ont fait le plus recherché des beurres.

La médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 lui a été décernée à l'unanimité. M. le baron Peers qui a mis au service de l'industrie laitière sa belle intelligence et sa grande activité, a obtenu des résultats surprenants.

Aucune question agricole ne lui est étrangère ; c'est grâce à son initiative, à son dévouement, à son zèle infatigable, que l'industrie agricole a pris en Belgique un si grand et si bel essor.

Le Gouvernement belge a su l'apprécier : après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur, M. le baron Peers vient d'être nommé officier de l'Ordre de Léopold. Jamais distinction ne fut plus méritée.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 23 décembre

Présidence de M. Sée, vice-président.

UNE RÉBELLION CONTRE LA DOUANE. — C'était le 22 décembre, vers onze heures du soir, sur le territoire de Leulinghem ; les préposés Bec père et Pourtier se trouvaient en station à la frontière, à l'angle de Six, lorsqu'ils virent sortir de la Belgique un groupe de cinq ou six promeneurs qui chantaient et chantaient à tue-tête ; ils voulurent les visiter, mais ceux-ci, dès qu'ils trouvèrent sur eux un peu de tabac, se mirent à crier comme des sauvages. L'un des promeneurs, Pierre Dewerdt, âgé de 43 ans, rue de la Guingette, à Roubaix, qui avait un quart de cafés et dix cigarettes d'allumettes, tentait de rentrer en Belgique, mais les douaniers, qui avaient reçu des instructions, le ramènent vers la frontière où il est très pâle. Le bandit prit la fuite et les douaniers eurent à se rendre maîtres de Dewerdt et à le ligoter. Le prévenu est condamné à quatre mois de prison et à deux amendes de cinq cents francs, l'une pour contrebande, l'autre pour opposition à l'exercice des préposés.

LA FRAUDE PAR TRAMWAY EST-ELLE UNE FRAUDE PAR VOITURE ? — Le 24 décembre, vers cinq heures un quart du matin, les douaniers faisant arrêter le tramway à la croisée du Pont Rouge, sur le territoire de Roubaix, et procédant à une visite minutieuse. Deux voyageurs dans l'omnibus-train, prétendent à Tourcoing, et Louis Lévêque, journalier, rue de Ravai, à Roubaix, avaient à eux deux 5 kil. de café. M. Tinouzel, au nom de l'administration des douanes, demande contre eux l'application de la loi de 1875, comme fraude par voiture, et invoque un arrêt de la Cour de Douai rendu en 1899.

Le Tribunal met l'affaire en délibéré.

UN DÉRACINÉ. — Nous avons, sous ce titre, annoncé l'arrestation à Tourcoing d'un individu qui déclara se nommer Emile Lefrançois, 44 ans, professeur à Londres. Cet homme était ivre, faisait un tapage infernal, dans la nuit de lundi à mardi, à la porte de M. Lepoivre, huissier à Tourcoing. Au poste, où on le conduisit, il frappa violemment un de ses codétenus ainsi qu'un agent. L'identité du prévenu a été établie : il a, pour vrai nom, Emile Bouchart, et s'est sauvé en Angleterre, il y a vingt ans, alors qu'il était sous le coup de poursuites pour attentat à la pudeur, ce qui lui a valu une condamnation par contumace à quinze ans de travaux forcés. Cette peine est prescrite. Bouchart est condamné à un mois de prison pour rébellion et coups, onze francs d'amende pour tapage nocturne et cinq francs pour ivresse.

AU « PAVILLON DU SPORT ». — Au commencement du mois de décembre, des malfaiteurs dérobaient de nombreux objets au « Pavillon du Sport », au Parc de Barbieux. Les deux inculpés sont deux jeunes gens de 16 ans habitant rue Magenta, à Roubaix, Achille Terlynck et Alphonse Goffez. Ce dernier prend sur lui tout le vol ; il encourt trois jours de prison tandis que Terlynck est acquitté.

TRIO DE JEUNES VOLEURS. — Trois jeunes gamins de Wattrelos, Henri Olivier, 15 ans, ruelle Wonin ; Louis Roussel, 14 ans, bâcleur, rue Carnot, et Georges Demouvaux, 16 ans, bâcleur, au Crétinier, ont volé à plusieurs reprises du plomb et du zinc chez MM. Couteau frères : ils ont été le vendre à Edmond Lapère, 44 ans, marchand de chiffons, Vieille-Place. Olivier et Roussel sont confiés à l'Assistance publique ; Demouvaux attrape six jours de prison avec sursis. Quant à Lapère, pour infraction aux lois sur le brocantage, le Tribunal lui inflige quinze jours de prison avec sursis, et deux amendes, l'une de vingt-cinq francs, l'autre de cinq francs.

AFFAIRES DIVERSES. — Lucien Dujardin, 25 ans, peigneur à Wattrelos, a été trouvé porteur de 4 kil. 500 de café, trois mois de prison et cinq cents francs d'amende. — Alphonse Vanwynsberghe, 17 ans, journalier à Wattrelos, rue de Tourcoing, six jours avec sursis et cinq cents francs pour fraude de 5 kil. de café. — Huit jours et cinq cents francs à Jules Lecoin, 32 ans, ajusteur, et à Samuel Doria, 31 ans, ouvrier agricole, pour fraude de 15 kil. d'allumettes et de 2 kil. de tabac. — Charles Depraetere, 56 ans, journalier, mendicité à Bondues, le 24 décembre, vingt-quatre heures de prison. — Louis Fleurquin, infraction à un arrêté d'expulsion, deux mois. — Charles et Albert Vasseur, journaliers à Fives, ont été surpris, tendant des lacets, le 16 novembre, dans une propriété de M. Delesalle, à Flers : à chacun cinquante francs d'amende. — Seize francs d'amende pour entretien d'une concubine à C... L..., mécanicien, et L... D..., peigneuse, tous deux demeurant à Tourcoing. — Un mois de prison à Louis Witte, 34 ans, tisserand, rue Archimède, à Roubaix, et Oscar Zennevort, 27 ans, peigneur, rue du Fontenoy, qui ont volé le mobilier de Louise Lecat, cabaretière, rue de la Chapelle-Carrette. — Six jours de prison avec sursis pour abus de confiance à Louis Devacht, 17 ans, charretier à Marcq-en-Bœul. — Dix jours à Flore Delerue, fileuse à Sailly, pour coups.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 20 décembre 1901

Présidence de M. Eugène Jourdain, président

DÉGRÈVEMENT DES PATENTES. — M. le Président rend compte des démarches qui ont été faites en vue d'obtenir des dégrèvements sur les patentes industrielles. La question reste à l'étude.

La Chambre de Commerce estime en outre qu'il y aurait lieu de procéder à la revision de la loi des patentes et elle confie l'étude de cette importante question à une commission spéciale composée de MM. Eugène Jourdain, président ; Henri Herbaux, Joseph Motte, Louis Tiberghien, Léon Monnier, Hippolyte Scalbre et Edmond Masurel.

LES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES AVEC FOURMIES. — La Chambre de Commerce ayant été saisie de réclamations relatives aux difficultés éprouvées dans les communications téléphoniques avec Fourmies, charge M. Léon Monnier de faire une démarche près de M. le Receveur des Postes.

NOUVELLE CLASSIFICATION DES MARCHANDISES POUR LES TRANSPORTS PAR PETITE VITESSE. — M. Léon Monnier rend compte, dans un rapport, de l'examen qu'il a fait de la nouvelle classification générale des marchandises pour les transports par petite vitesse. Il présente diverses observations, notamment en ce qui concerne la désignation des marchandises sous la double dénomination de la matière et de l'espèce, alors que l'une ou l'autre de ces dénominations suffirait. Mais il attire surtout l'attention sur le point suivant : certains articles se trouvant avoir des taxes différentes de tarification suivant qu'ils voyagent sur tel ou tel tissu. C'est là un inconvénient fort souvent onéreux pour les expéditeurs qui ignorent la façon d'opérer pour éviter la surtaxe qui frappe le produit à son entrée sur le réseau dont la classification est d'une série plus élevée. De la combinaison des tarifs, il résulte que le coût du transport varie suivant que l'expédition est faite franco ou en port dû. Cette façon d'opérer est illogique et si les Compagnies de chemins de fer avisent des tarifs et des classifications différentes, on ne verra plus se produire ces anomalies.

La Chambre de Commerce adopte les conclusions du rapport de M. Monnier et décide d'insister tout particulièrement près de M. le Ministre des Travaux publics pour faire cesser toutes les rigueurs dans la tarification en vert payé ou en port dû.

LES LAINES DE LA PLATA A LA DOUANE DE DUNKERQUE. — De nombreuses plaintes ayant été formulées par des importateurs de laines à propos de la manière dont la Douane de Dunkerque, qui constate à douane et les brèles de Buenos-Ayres, afin de vérifier si elles ne contiennent pas de laine, ou de la filer avec laine à Dunkerque, M. le Président de la Chambre de Commerce de cette ville a bien voulu s'adresser à ce sujet à M. le Sénateur des Landes qui a bien voulu se charger de se montrer plus exigeant en représentant de M. l'Inspecteur à bien vouloir, sur ma demande, recommander de nouveau au service de renvoyer que le nombre de balles sur lesquelles au Sénateur M. Pouyat a bien voulu la vérification des balles, afin d'éviter les ennuis de leurs clients de Roubaix et de Tourcoing. — Le Président de la Chambre de Commerce de Dunkerque de son obligeante intervention.

MISSION COMMERCIALE AU DANEMARK. — M. le Président communique à l'assemblée la correspondance échangée depuis la dernière réunion. La Chambre de Commerce décide de poursuivre l'exécution du programme de la mission tel qu'il a été arrêté par les deux sessions antérieures.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LES CONNAISSEMENTS. — M. Henry Cordier, chargé de présenter ses vues sur le projet de modification à apporter à la loi sur les connaissements, présente un rapport. En ce qui est le texte du projet de loi déposé en 1836 par MM. Félix Faure et Siegfried et repris en 1895 par M. André Lebon, il Sarrien, on peut adopter deux points suivants : 1° La responsabilité des armateurs considérés comme transporteurs ; 2° La possibilité de négocier librement les connaissements. Sur le premier point, il conclut, avec le projet, à la responsabilité des armateurs en des capitaines qui les représentent, considérés comme transporteurs, responsabilité à laquelle les Compagnies cherchent à se soustraire au moyen de clauses exonérant des fautes nautiques ou autorisant les capitaines à débarquer leur cargaison sans même que les porteurs des connaissements soient prévenus. Sur le second point, et afin de parer à la fraude éventuelle dans la négociation des connaissements, M. Henry Cauliez émet l'avis qu'il y aurait lieu d'unifier la rédaction et la destination des connaissements, d'en fixer le nombre à émettre, et d'exiger la mention sur le connaissement de « transférable » ou « non transférable ».

La Chambre de Commerce, adoptant les conclusions de ce rapport, émet le vœu que les modifications proposées à la législation sur les connaissements soient discutées le plus tôt possible au Parlement.

Oui, c'est peu coûteux, et chic tout de même,
D'offrir du Congo, ce savon qu'on aime.

Chronique Locale

ROUBAIX

Union Sociale et Patriotique

Une assemblée générale des Comités de section aura lieu aujourd'hui, dimanche, 29 décembre, à 11 heures précises du matin, au siège de l'Union 28, rue Pauvrée, Café Pandore. Ordre du jour : Elections municipales du 19 janvier. — Présence indispensable.

M. ÉDOUARD ROUSSEL

Le très sympathique conseiller municipal remplissant actuellement les fonctions de maire, est né à Roubaix le 21 avril 1852, il est donc âgé de 49 ans.

Après avoir fait ses études classiques à Paris, au collège Sainte-Barbe, M. Édouard Roussel se préparait à entrer à l'Ecole Centrale, quand éclata la guerre de 1870 ; il revint alors à Lille, où

M. ÉDOUARD ROUSSEL

il conquit brillamment son diplôme d'ingénieur-civil.

Son service militaire accompli au 89e régiment de ligne, notre concitoyen se fixe définitivement à Roubaix, et entra comme associé dans l'importante fabrique de tissus, dirigée par son honorable père, M. François Roussel.

Homme aux idées larges, à l'esprit ouvert et pondéré, au cœur loyal et généreux, M. Edouard Roussel est très aimé de ses nombreux ouvriers qui le considèrent comme leur ami.

M. Edouard Roussel s'intéresse beaucoup aux questions sociales ; il étudie tous les progrès économiques, les réformes pouvant améliorer le sort des travailleurs.

Lors de la fondation de l'*Union Sociale et Patriotique* en 1895, il se trouva naturellement à l'avant-garde pour lutter contre le péril collectiviste, et fut nommé à l'unanimité vice-président de la nouvelle association. A la mort de M. Manel, en 1896, il fut élu conseiller d'arrondissement à plus de six cents voix de majorité contre le citoyen Liévin Bailleul ; en 1898 il devint conseiller général et enfin, au mois de mai dernier, il entrait à la Mairie avec la vaillante minorité républicaine.

Tous les Roubaisiens savent combien M. Edouard Roussel a montré de dévouement dans l'accomplissement des mandats qui lui ont été successivement confiés, dans la défense de la cause des petits et des déshérités. Ses voix, soit au Conseil d'arrondissement, soit au Conseil général sont tous, pour ainsi dire en faveur de la classe ouvrière, dont il connaît si bien les besoins et les aspirations. Nous le voyons tour à tour demander la suppression du travail de nuit, le minimum de salaire dans les adjudications publiques, le repos hebdomadaire obligatoire, la liberté d'association, la personnalité civile pour les syndicats ouvriers, etc., etc.

M. Edouard Roussel toujours dévoué à ses concitoyens a accepté bravement la charge délicate et ingrate qui vient de lui incomber : à la mairie comme au Conseil d'arrondissement et au Conseil général, il est parfaitement à sa place.

A. R. F.

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
La victoire de De Wet

Nouveaux détails. — Il y aurait 200 morts et et blessés et 200 prisonniers. — L'impression à Londres

Londres, 28 décembre. — Les détails sur l'enlèvement par les Boers du camp anglais de Tweefontein puisque cette après-midi par le War Office, ont causé dans tous les milieux, une véritable stupeur. La précédente dépêche de lord Kitchener laissait bien entendre, dans son laconisme, qu'il s'agissait d'un grave échec, mais on ne pouvait concevoir, surtout après les informations optimistes lancées depuis quelques jours par la presse officieuse, que le désastre fût aussi grand. Il s'agit, en effet, de trois cents hommes de quatre compagnies qui composaient le camp.

Le War Office, par des renseignements imprécis, cherche à voiler la vérité, mais dans les cercles militaires, on est convaincu qu'en dehors des prisonniers, dont le nombre est très important, puisque lord Kitchener avoue qu'il égale la moitié de la colonne et selon les deux officiers anglais qui lui ont fait le récit de la défaite, tous les hommes ont dû être tués ou blessés. En effet, le War Office dit que la moitié environ de la colonne, y compris les morts et les blessés, se trouve au pont de la rivière Elands, mais il ne donne pas de chiffres, ce qui laisse supposer à juste titre que cette moitié de colonne n'a plus un homme valide.

D'ailleurs, on fait également remarquer que la dépêche officielle ne dit pas qu'une partie des effectifs anglais ait pu s'échapper. On en conclut que ses pertes doivent s'élever à environ 200 morts et blessés et 200 prisonniers. Le camp anglais comprenait, on le sait, quatre compagnies dont la force peut être évaluée à 400 hommes. En ce qui concerne les pertes boères, le War Office, tout en ne précisant pas, cherche à faire supposer qu'elles ont été élevées. Les experts militaires croient au contraire, que les commandos de Dewet ont dû perdre un très petit nombre d'hommes. Ils ont, en effet, frappé un grand coup à l'improviste, ou ont, par la force de leur attaque, démoralisé les Anglais, qui s'abandonnèrent à la panique.

Il s'agit donc d'une des plus graves défaites qui ait marqué la guerre sud-africaine et en s'étonne qu'elle se soit produite dans un district marqué sur la récente carte anglaise de la guerre, « pacifiée et désarmée ». On se demande quelles nouvelles on doit attendre des districts occupés par les Boers.

Le War Office a attendu deux jours avant de publier la dépêche de lord Kitchener. Il espère, les journaux ne paraîtront pas le dimanche, que l'émotion sera un peu diminuée lundi, quand les détails du désastre seront livrés à la publicité.

Les pertes anglaises à Tweefontein d'après le War Office

Londres, 28 décembre. — Le War Office publie ce soir une première liste des pertes subies par les Anglais à Tweefontein. Elle comprend parmi les morts un major, un capitaine, quatre lieutenants, deux sergents-majors, quatre sergents, cinq caporaux, 40 soldats. Parmi les blessés grièvement : un major, deux capitaines, quatre lieutenants et un médecin. Sont portés manquants, et sont probablement prisonniers entre les mains des Boers : quatre lieutenants. Comme on le voit, le War Office n'a pas encore donné le chiffre des blessés, mais comme le nombre de tués s'élève à 57, on peut, en restant encore au-dessous de la vérité, en inférer que celui des blessés doit se monter à environ 150. Tous les hommes engagés appartenaient à l'impériale yéomanry, dont on ne compte plus les défaites.

Une dépêche de lord Kitchener

Londres, 28 décembre. — Lord Kitchener télégraphie : « Johannesburg, 27 décembre. — Le commandant Beresford est revenu à Kroonstad, après un heureux coup de main sur Bothaville, où il a capturé vingt-six prisonniers, vingt-cinq chariots, quatre-vingts chevaux, du bétail et des munitions. »

Les boërs seront vainqueurs

Cologne, 28 décembre. — Un habitant de notre ville a reçu tout récemment une dépêche du président St-Jun qui affirme que jamais les Boers n'ont été si près de la victoire. Tous les chefs boers sont maintenant convaincus qu'ils n'ont qu'à continuer la lutte encore quelque temps pour triompher définitivement et complètement. La situation, au point de vue boer, est maintenant bien meilleure qu'elle ne l'était il y a un an. Alors qu'un certain tout semblait perdu, à l'heure qu'il est, les Boers n'ont pas seulement l'espoir de vaincre, ils savent qu'ils seront victorieux.

La confiance du président Krüger

Utrecht, 28 décembre. — Le président Krüger a reçu ce soir, très impressionné, le texte de la dépêche de lord Kitchener sur le désastre anglais de Tweefontein. En la présentant, nous rapporte l'un des personnes qui l'approchent, le vieillard n'a pas prononcé aucun mot. Seulement, il a simplement pris un crayon, tracé sur l'un des siens, en disant simplement : « Notre cause est juste ; Dieu ne peut nous abandonner ! »

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Paris, 28 décembre. — Le Conseil général, avant de clore sa session, a émis un certain nombre de vœux politiques. M. Dausset dépose notamment le vœu suivant : « qu'une amnistie pénale et encore civile accorde à tous les condamnés politiques. Ne saurait-elle être comprise pour les derniers les criminels condamnés pour trahison. »

Ce vœu est adopté à mains levées à une grande majorité. La gauche n'est pas intervenue. Le préfet de la Seine a fait toutes réserves. M. Cellier, au nom de plusieurs de ses collègues dépose le vœu suivant pour lequel il demande l'urgence : Le Conseil général émet le vœu : « 1. que la loi Falloux soit abrogée ; 2. que le gouvernement, en attendant qu'une nouvelle loi intervienne, reprouve énergiquement l'ingérance cléricale qui contamine chaque jour davantage notre enseignement laïc. »

Après une discussion des plus chaudes, la droite réclame l'ordre du jour pur et simple qui est adopté par 45 voix contre 43 sur 89 votants. (Vifs applaudissements). La séance est levée aux cris de « Vive la liberté ! »

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Paris, 28 décembre. — On assure, dit le « Soleil » de demain, que le ministre de l'intérieur aurait recommandé aux préfets de prendre, pendant les vacances parlementaires, toutes les mesures de nature à bien établir que le gouvernement entend appliquer dans toute sa rigueur la loi contre les congrégations.

NOMINATIONS DANS L'ARMÉE

Paris, 28 décembre. — Le général de division Javouhey, inspecteur général permanent des services techniques de l'artillerie navale au ministère de la marine, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, membre du comité technique de l'artillerie.

Paris, 28 décembre. — Le chef d'escadron breveté Regnault du 15e d'artillerie, est mis en activité hors cadre, service d'état-major et nommé à l'emploi de chef de la section du personnel du service d'état-major à l'état-major de l'armée, en remplacement du colonel Mercier-Milon, appelé au commandement du 27e d'infanterie.

On se rappelle que le colonel Mercier-Milon fut témoin dans le procès de Rennes et qu'à l'arrivée au pouvoir du général André, lorsque celui-ci procéda au bombardement de bureaux de l'état-major à la suite duquel démissionna le général Jamont, il fut des premiers chef de l'un des bureaux de ce service.

LE ROI DES BELGES A NICE

Nice, 28 décembre. — Le roi de Belgique et la princesse Clémentine sont arrivés ici ce matin. Le maire de Nice les a salués à la gare. Le roi et la princesse se sont rendus immédiatement à l'hôtel.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD. — Élections de Tourcoing. — On sait qu'une protestation avait été formulée contre les élections municipales qui ont eu lieu le 1er mai dernier. Le conseil de préfecture, par la voix de son président, M. Delaire, a rejeté la requête présentée par M. Lefebvre, M. Delaye, se trouvant inscrit en même temps à Tourcoing et à Mouscron, et, en outre, en ayant été élu dans cette dernière commune, par les électeurs au Conseil général. Cette affaire avait été examinée, le 5 mars dernier, par le Conseil de préfecture, qui a rendu son arrêté dans la séance d'hier, samedi. La protestation est rejetée.

INSPECTION DU TRAVAIL. — M. Grégoire, inspecteur départemental du travail à Avesnes, passe à la troisième classe ; M. Gillet, inspecteur départemental à Tourcoing, passe à la quatrième classe.

ÉCOLE D'ARTILLERIE ET DE GÉNIE. — Candidats admis sur les épreuves orales : MM. Becquet et Gay, du 15e d'artillerie ; Lefebvre et Revet, du 27e.

LA LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — A Cambrai. — Dans sa séance de vendredi, le Conseil municipal de Cambrai a donné, par 17 voix contre 2, un avis défavorable à la demande d'autorisation formée par les Sœurs de Ste-Anne, qui dirigent un orphelinat à Saint-Druon.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A LIBERCOURT. — Par suite d'une erreur d'aiguillage, une prise d'écharpe s'est produite, vendredi, vers cinq heures de l'après-midi, en gare de Libercourt, entre une machine de manœuvres et un train de marchandises dont on effectuait le garage. Aucun accident de personne n'est à déplorer ; les dégâts matériels sont importants. La circulation des trains a été interrompue pendant plus de trois heures.

INCENDIE A AUXY-LE-CHATEAU. — UN ENFANT DE DEUX ANS BRULÉ VIF. — Vendredi, vers neuf heures du matin, un incendie s'est déclaré au domicile de M. Guélmand, cordonnier, rue du Château. Un enfant de deux ans, au berceau, a pu être retiré des flammes. Un attribue ce sinistre à une lampe. Les dégâts matériels sont assez insignifiants.

UNE GRAVE AFFAIRE A BERGNIES. — Un gendarme de Cambrai vient d'arrêter, sur mandat d'amener délivré par le juge de Valenciennes, un sieur Jean-Baptiste Dessoye, dit le Zouave, ouvrier mineur, à Bergnies, qui est inculpé d'une grave affaire de mœurs. La victime serait une fille, âgée de quinze ans.

COTONS AMERICAINS

New-York, samedi, 28 décembre 1901.

Cours de clôture

TERME	New-York ce jour	New-York précéd.	New-Orléans ce jour	New-Orléans précéd.
DÉCEMBRE ..1901	8.11	8.09	7.93	7.96
JANVIER....1902